Travaux rang du Bas de la Rivière

(entre la route Michon et no civ. 324)

(27 mai 2025, 19 h 00)

(50 avenue Garneau)

TETRA TECH

PRÉSENTATION

- Sylvain Rioux, ing., directeur de projet, Municipal – Eau

PLAN DE LA PRÉSENTATION

19 h 00 Présentation des travaux proposés

- Conditions existantes
- Travaux proposés
- Coût des travaux
- Échéancier

19 h 30 Fermeture des fossés

- Règlementation municipale
- Alternative proposée par la ville
- Un exemple du coût des travaux selon les 2 modes de calcul
- Modalités de paiement et de financement pour les propriétaires

20h00 Prochaines étapes

20 h15 Période de questions

Présentation des travaux proposés conditions existantes

- Chaussée asphaltée de 6,5 mètres de largeur (environ 21 pieds).
- 2 voies de circulation de 3,0 mètres de largeur, accotements pavés de 0,25 mètres (négligeable).
- Conduite d'eau de 100 mm de diamètre (4 pouces).
- Drainage partiel par des fossés longitudinaux.
- Drainage par des ponceaux ou canalisations à certains endroits.
- Aucun drainage aux endroits ou les fossés ont été remblayés sans conduite.
- Drainage déficient aux endroits ou des conduites ont été installées inadéquatement.

Présentation des travaux proposés
conditions existantes

Présentation des travaux proposés conditions existantes

Présentation des travaux proposés
travaux proposés

- Remplacement complet de la conduite d'eau par une nouvelle conduite de 150 mm et remplacement des conduites de branchement vers les propriétés et ajout d'une chambre de compteur.

- Reconstruction et élargissement des fondations granulaires et du pavage sur une largeur de 9 mètres afin de permettre l'aménagement de 2 accotements pavés de 1,5 mètres de largeur à l'intention des piétons et des cyclistes.

- Reconstruction de certains ponceaux qui traversent la chaussée.

- Nettoyage, reprofilage et remise en place des fossés de drainage le long de la chaussée.

- Mise en place de canalisations et de regards-puisards sur certains tronçons.

CASE

ROADTEC
ASTEC
ROADTEC
RP-190

Présentation des travaux proposés
coûts des travaux

FD0

- Préparation et gestion du chantier 395 000 $
- Travaux de conduites d'eau 685 000 $
- Égout pluvial et drainage 785 000 $
- Fondations de la chaussée 1,5 millions
- Pavage 1,2 millions
- Total des travaux 4,5 millions avant taxes

Diapositive 11

FD0 Valider chiffres

François Daudelin; 2025-05-27T13:44:54.351

Présentation des travaux proposés
échéancier des travaux

- Début des travaux 2 juin 2025
- Fin des travaux mi septembre
- Pavage couche finale juin 2026

- Les travaux seront réalisés en 2 tronçons

- Premier tronçon entre les no civiques 324 et Michon

Fermeture des fossés longitudinaux règlementation municipale

- Règlement 125 adopté par la conseil municipal en mars 2008
- Le règlement distingue 2 types de fermeture de fossés
  - La fermeture pour l'accès à la propriété (largeur maximale de 7,5 mètres pour une résidence ou 12,5 mètres pour un commerce)
  - La fermeture d'une largeur excédentaire
- Dans les 2 cas les coûts doivent être assumés par les propriétaires
- Article 8 du règlement
  - Lors d'une reconstruction de la route municipale les propriétaires doivent fournir les conduites pour la reconstruction de l'entrée privée. Pour la longueur excédentaire la ville construit un fossé et le propriétaire doit reconstruire à ses frais la conduite pour fermer le fossé en procédant par une demande de permis.
- La demande de permis exige des documents signés et scellés par un ingénieur et l'embauche d'un entrepreneur par le propriétaire.

Fermeture des fossés longitudinaux alternative proposée

- Considérant que la ville a élaboré un projet majeur de réfection complète de son chemin public, elle propose aux propriétaires une alternative à la procédure décrite au règlement 125.
- L'alternative vise à réduire les coûts et les tracas pour les propriétaires tout en s'assurant de maintenir une équité envers les autres propriétaires de la ville .
- La ville a inclus dans sa demande de prix à l'entrepreneur des travaux de mise en place de nouvelles conduites et de nouveaux réseaux.
- De façon préliminaire des conduites et des ponceaux ont été prévues en façade de certaines propriétés.
- Selon la configuration proposée et contrairement à ce qui est indiqué au règlement 125, la ville absorbera les coût du remplacement des conduites pour les accès à la propriété et ce selon la largeur réelle actuelle de l'entrée d'accès à la propriété (la largeur correspond à la largeur de la pierre concassée , du pavage ou des pavés de béton).
- Dans le cas ou l'accès à la propriété a une largeur inférieure à 7,5 mètres la ville absorbera le coût des conduites sur une distance de 7,5 mètres.
- Si le propriétaire désire la fermeture du fossé en façade de sa propriété sur une longueur excédentaire, la ville propose de réaliser les travaux de mise en place des conduites excédentaires après entente avec les propriétaires et ce contre le paiement d'une somme de 253 $ par mètre de longueur plus les taxes applicables soit le montant soumis par l'entrepreneur qui a obtenu le contrat.
- La ville absorbera les frais de fourniture et de mise en place des regards-puisards .
- La ville absorbera les frais de réfection et de reconstruction des entrées privées en pierres concassées, en pavage, en pavés de béton ou en béton selon ce qui est en place.
- La ville absorbera les frais d'ingénierie et de surveillance des travaux .
- Aucun permis ne sera exigé.
- Une entente écrite sera élaborée et convenu entre la ville et les propriétaires concernés

Fermeture des fossés longitudinaux exemple d'aménagement 1

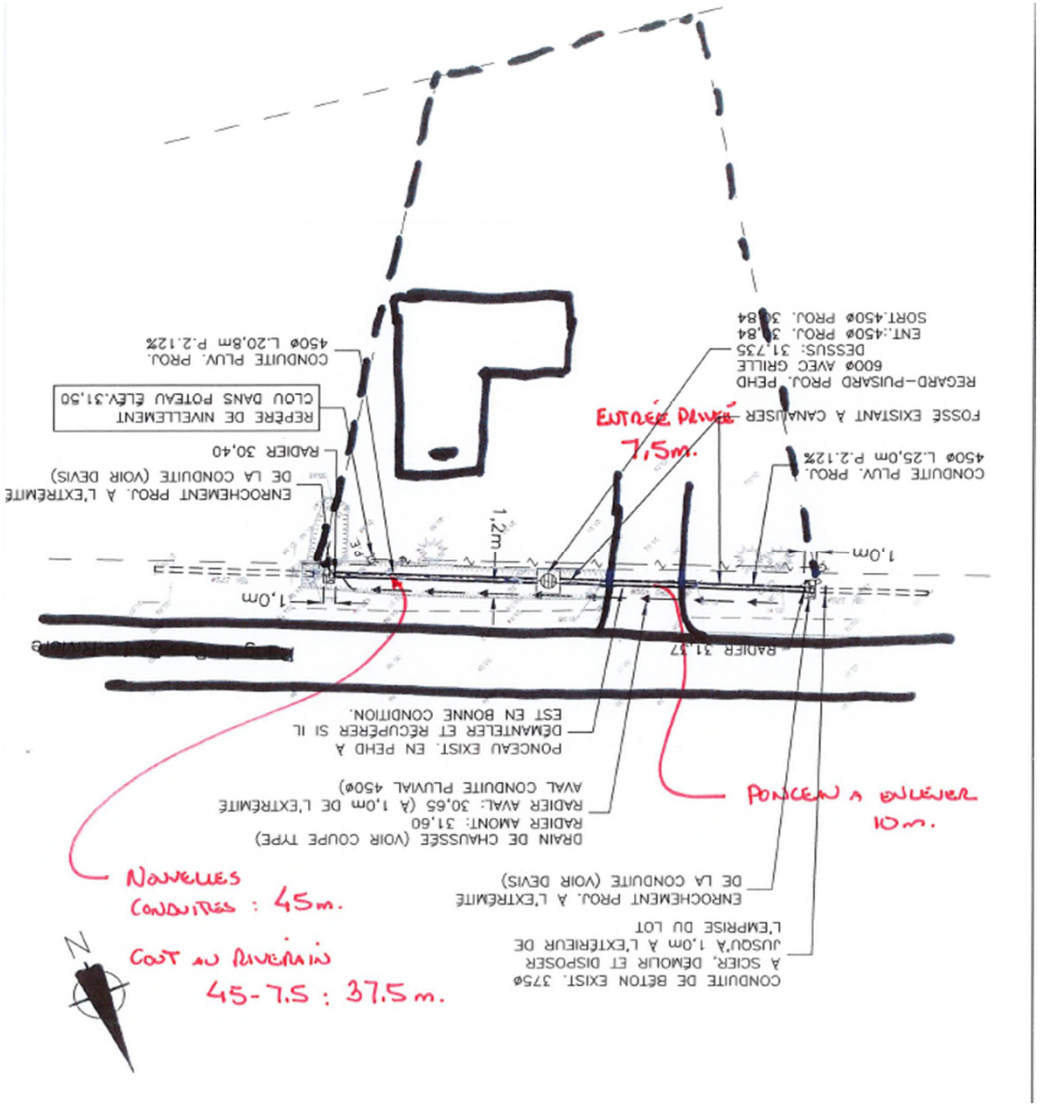

Fermeture des fossés longitudinaux coût des travaux pour l'exemple 1

EXEMPLE NO 1						
	coût unitaire selon soumission reçue	unité	quantité	couts des travaux selon les modalités du règlement 125	quantité	couts des travaux selon les modalités de l'alternative proposée
Demande de permis à faire				oui		aucun
Frais ingénierie pour conception et plans signés				1 400,00 $		- $
Recherche entrepreneur et négociation du prix				à faire		inclus
Travaux						
- enlever et disposer conduites existantes	10,00 $	m.lin.	10	100,00 $	10	par la ville
- nouvelle conduite 450 mm de diamètre	253,00 $	m.lin.	45	11 385,00 $	37,5	9 000,00 $
- nouveau regard-puisard	2 054,00 $	unité	1	2 054,00 $	1	par la ville
- drain de fondation 100 mm diamètre	23,00 $	m.lin.	45	1 035,00 $	45	par la ville
- réfection entrée privée pavée	76,70 $	m.ca.	30	2 301,00 $	30	par la ville
- réfection entrée privée en pierre concassée	24,00 $	m.ca.		- $		- $
- réfection des surfaces (gazon)	23,20 $	m.ca.	180	4 176,00 $	90	par la ville
Coût total avant taxes				22 451,00 $		9 000,00 $

Fermeture des fossés longitudinaux exemple d'aménagement 2

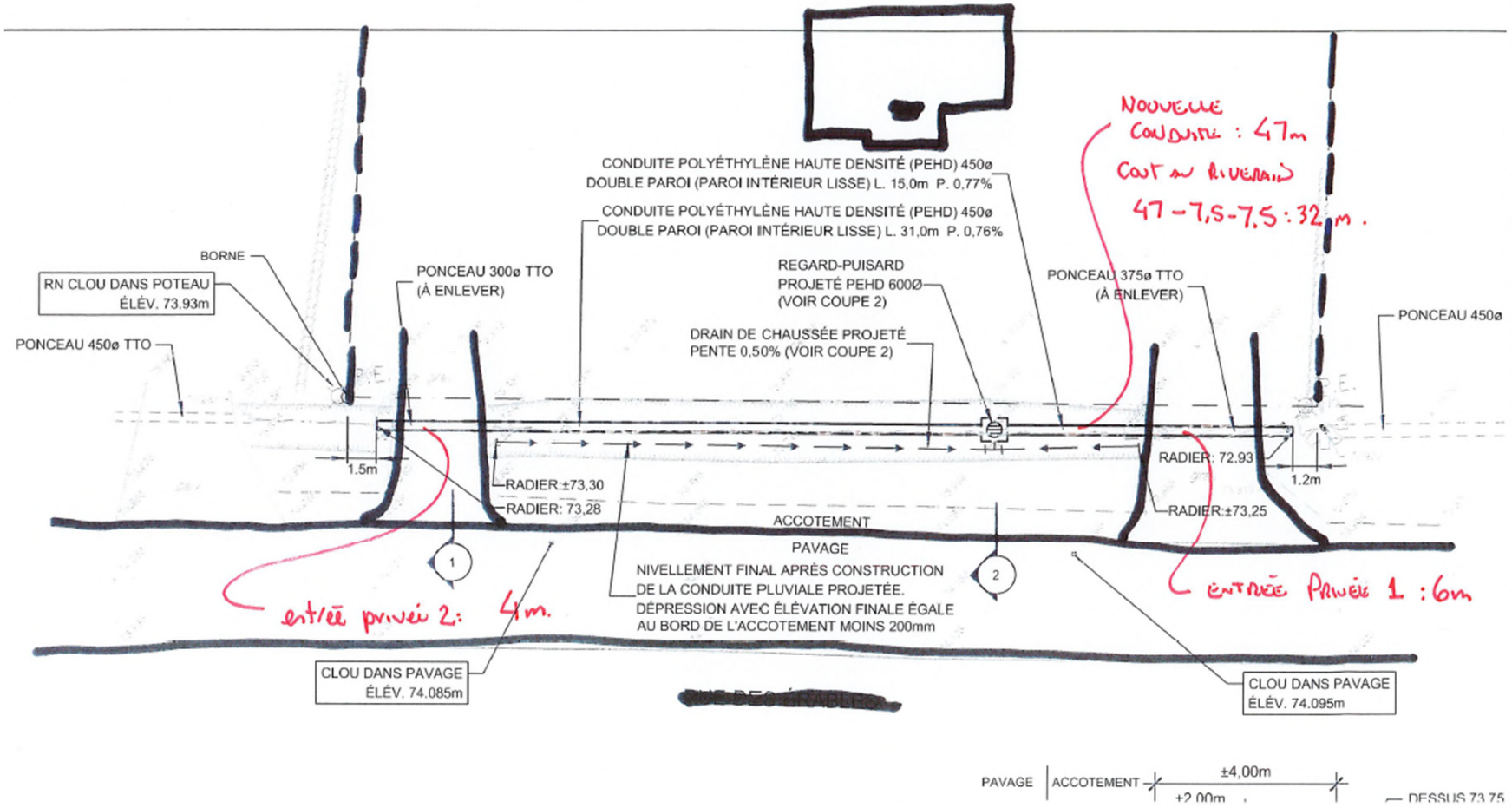

Fermeture des fossés longitudinaux
coût des travaux pour l'exemple proposé

EXEMPLE NO 2						
	coût unitaire selon soumission reçue	unité	quantité	couts des travaux selon les modalités du règlement 125	quantité	couts des travaux selon les modalités de l'alternative proposée
Demande de permis à faire				oui		aucun
Frais ingénierie pour conception et plans signés				1 400,00 $		- $
Recherche entrepreneur et négociation du prix				à faire		inclus
Travaux						
- enlever et disposer conduites existantes	10,00 $	m.lin.	14	140,00 $	10	par la ville
- nouvelle conduite 450 mm de diamètre	253,00 $	m.lin.	47	11 891,00 $	32	7 680,00 $
- nouveau regard-puisard	2 054,00 $	unité	1	2 054,00 $	1	par la ville
- drain de fondation 100 mm diamètre	23,00 $	m.lin.	32	736,00 $	45	par la ville
- réfection entrée privée pavée	76,70 $	m.ca.	0	- $	30	par la ville
- réfection entrée privée en pierre concassée	24,00 $	m.ca.	50	1 200,00 $		- $
- réfection des surfaces (gazon)	23,20 $	m.ca.	188	4 362,00 $	90	par la ville
Coût total avant taxes				20 383,00 $		7 680,00 $

Financement des coûts des propriétaires

- **Paiement de la totalité du coût des travaux en 1 seul versement**

- **Financement du coût des travaux sur une période de 10 ans avec paiement annuel d'un montant capital-intérêt basé sur le taux d'intérêt en vigueur *(règ. 289)***

Prochaines étapes

- Les propriétaires doivent s'enregistrer à la ville en indiquant le nom de la personne ressource et ses coordonnées pour la rejoindre.
- Un représentant de la ville entrera en contact avec la personne identifiée afin d'expliquer les travaux prévus en façade de la propriété et de fournir le calcul du coût des travaux à assumer.
- Après entente sur les travaux et le coût à assumer, une confirmation sera transmise au propriétaire.
- Les modalités de paiement du coût des travaux seront appliquées selon le choix du propriétaire.